

N/REF : 12/01/2026 11H05 C:000502 I:16590
V/REF : 867033
V/Email reçu le Lundi 12/01/2026 a 11H05

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 1216
IMMEUBLE : LA PORTE PILATE-1216
RUE ST SAMSON
N° 7/8/14/17-25
35600 REDON

Rennes, le 30 Janvier 2026

Référence Marché: Electricité-Lot5 Breti.Ouest
LOCALISATION : 8 RUE SAINT SAMSON - MME ULMET 06 22 69 14 88
MOTIF : PRISE HS DANS LE SALON
Donneur d'ordre : M. G. QUINTIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 27/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RECHERCHE DE PANNE ÉLECTRIQUE.
CONSTAT : UNE PRISE DE COURANT HORS SERVICE.
OUVERTURE DE TABLEAU ÉLECTRIQUE.
MISE HORS TENSION ÉLECTRIQUE.
DEPOSE ANCIEN PRISE DE COURANT.
FOURNITURE ET POSE NOUVELLE PRISE DE COURANT.
REMISE SOUS TENSION ÉLECTRIQUE.
TEST DE BON FONCTIONNEMENT
FERMETURE DE TABLEAU ÉLECTRIQUE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 28/01/26 a 11H26 gurvan.quintin@espacil.com
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 28/01/26 A 11:25 M. G. QUINTIN

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	H(s) Main d'Oeuvres hors BPU	1	52,00	78,00
1,00	2.1.1-Rempl.Prise(s) encastrée	1	22,51	22,51
TOTAL H.T.				100,51
T.V.A. a 10,00%				10,05
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>110,56</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.